Image not found or type unknown

prise illégale d'une parcelle de terrain

Par **Palmi**, le **14/11/2023** à **18:18**

Bonjour.

Je me permet de vous contacter pour savoir la marche a suivre pour une prise illegale d'une partie du terrain par la Mairie. afin d'implanter une reserve d'eau qui est toujours vide ,faire un parkiing et creuser sur toute la longueur environ 1,50 metres pour agrandir la route .Pour ce faire ils ont abattu des gros pins qui etaient sur la propriété .J'ai mis ce terrain en vente et a chaque fois la mairie (un adjoint) dissuade les acheteurs.

Par **Visiteur**, le **14/11/2023** à **18:25**

Bonjour,

Article 545 du code civil (6 février 1804)

[quote]
Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité.

[/quote]
Faites constater l'appropriation illicite par un huissier (commissaire de justice) puis envoyez une mise en demeure à la mairie de restituer le terrain dans son état initial ou à défaut de fournir l'arrêté d'utilité publique et de vous indemniser.

Si vous avez mis en vente, la mairie peut préempter, elle n'a pas besoin de dissuader les acquéreurs...

Le terrain est-il borné ? Avez-vous une certitude d'en être le légitime propriétaire ?

Par **Marck.ESP**, le **14/11/2023** à **21:41**

Bienvenue
J'ai modifié votre sujet car on utilise pas le titre de "maître" ici.

Ces travaux et abattage d'arbres auraient donc été faits sans vote du conseil municipal ni

arrêté du maire.
Vous n'avez donc jamais été destinataire d'un courrier ou convoqué à l'hôtel de Ville ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés